



## LES MOTS DE L'EDUCATION

### **A**

#### **AAAS : Adjoint d'Animation et d'Activité Sportive**

Voir animateur

#### **AAP : Animateur des Administrations Parisiennes**

Voir aussi REV

#### **Académie de Paris**

Service déconcentré du Ministère de l'Education Nationale chargé des premiers cycles jusqu'aux établissements de l'enseignement supérieur. Le territoire national est découpé en 30 académies. Paris est la seule académie mono-départementale de métropole.

#### **ACM : Accueil Collectif de Mineurs**

L'ACM est un dispositif reconnu par l'Etat d'utilité publique destiné à accueillir des mineurs durant les vacances scolaires et pendant les loisirs extra-scolaires ou périscolaires le reste de l'année. Les ACM font l'objet d'une habilitation auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Chaque directeur d'ACM rédige un document, généralement dénommé projet pédagogique, dans lequel sont définis le fonctionnement du centre et les objectifs pédagogiques.

#### **Action Collégiens**

Dispositif de prévention éducative destiné aux jeunes de 11 à 18 ans (non révolus) mis en place par la Ville de Paris.

Son efficacité réside dans la transversalité et la coordination des différents temps et espaces d'éducation fréquentés par les jeunes.

#### **Actions Lecture**

Elles ont pour objectif d'aider au développement de la maîtrise de la langue et à la prévention de l'illettrisme par des pratiques culturelles de lecture et d'activités autour du livre ; elles sont animées par le Centre Paris Lecture dans le cadre du plan Paris-Lecture défini avec l'Académie.

#### **AESH**

Accompagnant des élèves en situation de handicap. Sur les temps scolaires, il-elle s'occupe de l'accompagnement, de la socialisation et de la sécurité de l'enfant ou du jeune, en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il apporte une aide individuelle ou mutualisée à l'enfant ou au jeune.

### **ALEM**

Ces ateliers proposent de 16h30 à 18h un accompagnement scolaire aux élèves de CM1 ou CM2 rencontrant des difficultés d'apprentissage, dans le but de consolider leurs connaissances en français ou mathématiques avant l'entrée au collège. Ils s'appuient sur une approche pédagogique différente, par exemple des jeux éducatifs, dans le cadre de groupes de 8 élèves maximum. Les ALEM reposent sur un partenariat Ville / Education Nationale.

### **Animateur**

Adjoint d'animation, il assure sous l'autorité du REV l'animation des activités et la surveillance des enfants pendant les temps périscolaire et extrascolaire (mercredi après-midi, pause méridienne, TAP et vacances scolaires).

### **Animateur lecture**

Adjoint d'animation chargé sous l'autorité du REV d'accueillir, animer et encadrer des groupes d'enfants en ateliers lecture sur les temps périscolaire et extrascolaire.

### **ARE - Aménagement des rythmes éducatifs**

La réforme des rythmes a été votée au Conseil de Paris de mars 2013. Depuis septembre 2013, les enfants peuvent bénéficier d'ateliers éducatifs le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Cet acronyme a été remplacé en 2016 par TAP (temps d'activité périscolaire).

### **ARS : Agence Régionale de Santé**

Elle est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région et pilote, notamment, les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant les enfants en situation de handicap.

### **Art pour Grandir**

Impliquant à la fois les écoles et les collèges, l'Art pour Grandir est constitué d'un ensemble d'actions impliquant diverses associations ou établissements culturels. Financés ou cofinancés par la Ville, ces projets offrent aux enfants la possibilité de découvrir des musées, des orchestres, la photographie, le théâtre, la danse, l'art contemporain ...

### **ASEM : Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles**

Assiste les enfants dans leurs activités tout au long de la journée. Assure également l'entretien courant des locaux. Placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école, mais dépendant hiérarchiquement du chef de CASPE, l'ASEM anime des activités d'éveil ou de loisirs, en conformité avec le PEDT (interclasse, ateliers organisés dans le cadre des TAP).

### **Assistant de langues**

L'académie de Paris s'est dotée d'un projet académique dont l'un des axes est d'améliorer les compétences de tous les élèves en langues étrangères. A cet effet, elle recrute des assistants de langues étrangères (étudiants étrangers) pour les établissements du second mais aussi du premier degré. Depuis la rentrée scolaire 2013/14, la DASCO participe à ce dispositif : les assistants de langues étrangères intervenant dans les écoles élémentaires se voient proposer une activité

complémentaire sous forme de vacances supplémentaires, dans les mêmes conditions que celles proposées par l'Académie de Paris.

### **ATE : Agent Technique des Ecoles**

Assure l'entretien des locaux des écoles élémentaires. Placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur d'école mais dépendant hiérarchiquement du chef de CASPE.

### **Ateliers bleus**

Ces ateliers, alternative aux études surveillées, sont assurés par des associations avec lesquelles la Ville passe des marchés publics. Animés par des intervenants extérieurs agréés par la Ville, ils permettent aux enfants des écoles élémentaires de pratiquer après la classe (16h30 – 18h), au choix, une activité sportive, culturelle ou scientifique. La Direction des Affaires Scolaires (DASCO) a en charge la gestion des ateliers bleus culturels et scientifiques et la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS) celle des ateliers bleus sportifs.

### **Ateliers du samedi matin**

Des ateliers éducatifs gratuits sont organisés le samedi matin, hors vacances scolaires, pour les enfants des écoles élémentaires (6 à 13 ans). Des activités culturelles, scientifiques ou sportives leur sont proposées.

### **Ateliers pédagogiques**

Activités organisées sur le temps scolaire, en présence du PVP de l'école et du professeur de la classe, et animées par un ou plusieurs PVP. Au cours de l'année scolaire 2019/20, 14 ateliers « éducation musicale » et 13 ateliers « arts plastiques » sont proposés aux écoles.

### **AXELNET**

Application informatique s'adressant aux directeurs d'école, à qui elle permet d'effectuer l'inscription aux études/goûters et aux ateliers bleus.

### **AZUR**

Application informatique dédiée à la gestion des classes de découvertes et des classes à Paris.

## **B**

### **BCD: Bibliothèques Centres de Documentation**

Leur finalité est de développer le goût et le plaisir de lire tout en améliorant la lecture et la maîtrise des langages chez ces enfants d'âge élémentaire. Des animateurs ayant reçu une formation spécifique accueillent les enfants de 16h30 à 18h pour un atelier lecture gratuit.

### **Budget participatif des écoles et des collèges**

Depuis 2014, la Ville propose aux parisiens de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement. En 2018, 89% des écoles et 79 % des collèges ont choisi de participer au vote.

## **C**

**CAF : Caisse d'Allocation Familiale**

Déclinaison locale de la Caisse Nationale d'Allocation Familiale, qui constitue la branche « Familles » de la Sécurité Sociale.

**CAMSP : Centre Médico-Social Précoce (0-6 ans)**

Le CAMSP intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans. Il assure des actions de dépistage des déficits ou handicaps, de prévention de leur aggravation et de rééducation par cure ambulatoire. L'ensemble de ces actions cherche à favoriser l'insertion du jeune enfant dans son milieu familial et social, et à soutenir un développement harmonieux. Le CAMS peut être spécialisé ou polyvalent, avec des sections spécialisées. Il oriente les familles dans les soins et l'éducation spécialisée, si nécessaire.

**CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage**

Il évalue les élèves mineurs de plus de 11 ans arrivant de l'étranger, gère les Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (Upe2a) du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré, les dispositifs de scolarisation des enfants des gens du voyage, forme les enseignants...

**CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

Portée par la MDPH, elle évalue le taux d'incapacité des personnes, attribue les prestations de compensation, reconnaît la qualité de travailleur handicapé et se prononce sur les mesures facilitant l'insertion scolaire (mise à disposition d'AESH notamment)

**Centre de loisirs**

Les centres de loisirs proposent le mercredi après-midi et pendant les petites et grandes vacances des activités variées aux petits parisiens. Un centre de loisirs existe dans chaque école maternelle ou élémentaire.

**Centre de loisirs hospitalier**

Depuis 1974, 5 hôpitaux pédiatriques de l'APHP et un institut (Gustave Roussy), dotés d'un centre scolaire, bénéficient d'un centre de loisirs à destination des enfants hospitalisés. L'action de ces centres de loisirs s'inscrit dans le cadre du PEDT et du projet pédagogique du directeur de structure. Les équipes d'animation travaillent en lien étroit avec les soignants, les éducateurs et les enseignants.

**Centres de ressources : cf réseau ressources**

**CHA : Classes à Horaires Aménagés**

Des classes à horaires aménagés peuvent être organisées dans les écoles et les collèges pour permettre aux élèves de recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé. Deux classes à horaires aménagés musique (CHAM) ont été créées à Paris.

**Charte de l'animateur (des activités périscolaires et extrascolaires)**

Corpus de règles que chaque agent ou personne extérieure intervenant sur les temps périscolaires ou extrascolaires se doit de connaître.

**Cinémathèque Robert Lynen :**

Centre de ressources créé en 1926 par le Conseil de Paris, elle a notamment pour mission de projeter et d'assurer la diffusion de films auprès des écoles, des centres de loisirs et des collèges. Elle anime des ateliers de cinéma et de photographie.

### **Circonscriptions des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance (CASPE)**

Les services déconcentrés de la Dasco sont composés de dix circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (C.A.S.P.E.) responsables du fonctionnement des établissements scolaires et des activités périscolaires.

### **CLAP : Centre de Loisirs à Parité**

Centre de loisirs d'une capacité maximale de 30 enfants dans lequel la moitié des places est réservée à des enfants en situation de handicap physique, mental ou sensoriel.

### **Classes à Paris**

Les classes à Paris sont destinées à des élèves des écoles élémentaires et mises en œuvre par des intervenants spécialisés. Elles visent à faire découvrir les richesses artistiques, culturelles et scientifiques de la capitale au moyen de séances d'une journée ou d'une demi-journée réparties sur un ou deux trimestres. Depuis la rentrée 2016/17 existent des classes à Paris se déroulant à la fois sur les temps scolaires et périscolaires.

### **Classes de découvertes**

Il s'agit de classes « transplantées » permettant aux élèves d'apprendre dans un contexte différent. Elles sont organisées pendant le temps scolaire autour de thématiques variées : mer, neige, équitation, culture, classes « internationales » ...

### **CMFAE : Coordonnateur des Moyens de Fonctionnement de l'Action Educative**

Sous l'autorité du RAE, il coordonne, au sein d'une CASPE, les moyens de fonctionnement de l'action éducative, en lien étroit avec le CTAE, le pôle équipement et logistique, le pôle RH et les acteurs de terrain.

### **CMP : Centre Médico Psychologique**

Le CMP est la structure de soins pivot des secteurs de psychiatrie. Il assure des consultations médico-psychologiques et sociales pour toute personne en souffrance psychique et organise leur orientation éventuelle vers des structures adaptées (CATTP, hôpital de jour, unité d'hospitalisation psychiatrique, foyers...). Une équipe pluridisciplinaire assure la coordination des soins psychiatriques pour la population du secteur. Il existe des CMP pour adultes et des CMP pour enfants et adolescents.

### **CMPP : Centre Médico Psycho Pédagogique**

Le CMPP assure le dépistage, le diagnostic et le traitement des troubles neuro-psychiques et du comportement de l'enfant et de l'adolescent. Il travaille en lien avec les CMP, les PMI, les écoles, le service social et les médecins.

### **Conseil de classe :**

Il est chargé du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe.

### **Conseil d'école :**

Il est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur et adopter le projet d'école.

### **Conseil des maîtres :**

Il est constitué du directeur et de l'ensemble des enseignants affectés à l'école. Il donne son avis sur l'organisation du service.

### **Coup de pouce**

Cette opération est un des dispositifs qui participent à l'accompagnement scolaire. Mise en place depuis la rentrée 2002 par la Ville de Paris en partenariat avec l'Education nationale, elle a pour objectif d'aider les enfants de CP dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux. Environ 250 clubs coup de pouce accueillent les petits parisiens qui souhaitent en bénéficier.

### **Cours Oasis**

La stratégie de résilience adoptée en 2017 par le Conseil de Paris prévoit de transformer les cours d'écoles en îlots de fraîcheur : remplacement des revêtements classiques, végétalisation, fontaines à eau ...

### **CPL : Centre Paris Lecture**

Dispositif partenarial Académie de Paris – Ville de Paris (DASCO). Dans le cadre du plan lecture, le CPL met en œuvre, en partenariat avec les écoles, des actions favorisant l'apprentissage et la pratique de la lecture. Le CPL mène des actions sur les temps scolaire et périscolaire.

### **CRAIF : Centre Ressource Autisme Ile de France**

Le CRAIF est un lieu de ressources, d'information et d'orientation sur l'autisme, ouvert à tous. Le CRAIF est membre du Groupement National des Centres de Ressources Autisme (GNCRA), qui fédère l'ensemble des Centres de Ressources Autisme sur tout le territoire français

### **CTAE : Coordonnateur Territorial de l'Action Educative**

Sous l'autorité du RAE, il pilote, contrôle et évalue les actions éducatives mises en œuvre dans les écoles de son secteur géographique et veille aux conditions d'accueil et à la bienveillance des enfants

### **C2L**

Portail d'accès à l'application informatique AXELNET pour les REV, s'agissant en particulier des inscriptions aux centres de loisirs (mercredis et vacances).

## **D**

### **DAP : Directeur de l'Académie de Paris**

Directeur des services départementaux de l'Education nationale à Paris, il est l'adjoint du recteur pour les questions relatives aux écoles, collèges et lycées. Il est assisté de deux DASEN, l'un chargé des écoles et des collèges, et l'autre des lycées.

### **DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale**

Il/elle est chargé(e) d'animer et de mettre en œuvre la politique éducative dans les départements. Le DASEN est assisté par un Directeur Académique Adjoint de l'Education Nationale.

### **DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

Service déconcentré de l'Etat, intervenant auprès du préfet dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la jeunesse (ACM, politique éducative des territoires ...) ...

### **Décharge des directeurs**

A Paris, les directeurs d'écoles maternelles ou élémentaires bénéficient d'une décharge d'enseignement (à partir de 5 classes) ou d'une demi décharge (moins de 5 classes). La Ville rembourse à l'Etat un forfait annuel correspondant au coût des rémunérations versées aux enseignants chargés de remplacer les directeurs d'écoles, déchargés de leurs obligations d'enseignement.

### **Déclic langues**

Projet initié par la CASPE 6/14 en 2014, dont l'objectif est de donner le goût des langues étrangères aux enfants, à travers des actions ludiques, artistiques ou sportives. Déclic langues a mis en place des actions diverses : animateurs et ATSEM bilingues intervenant en temps périscolaire et extrascolaire, centres de loisirs hispanophones et italoophones, classe Duo avec les Etats-Unis ...

### **Diagnostic de territoire**

Démarche destinée à mettre en adéquation localement l'offre éducative et les besoins territoriaux, au moyen d'un outil de diagnostic comportant des données précises sur le public (enfants des écoles ; population, logements et habitat du quartier ; besoins en matière de périscolaire), la communauté éducative et les ressources du quartier et de l'école. L'analyse du diagnostic permet d'étayer et d'affiner les projets pédagogiques.

## **E**

### **EBEP : Enfants à Besoins Educatifs Particuliers**

Enfants pour qui une adaptation (matérielle, spatio-temporelle,..) des activités et/ou de la vie quotidienne est nécessaire. Ce terme désigne les enfants en situation de handicap, ceux bénéficiant d'un PAI, les enfants allophones, à haut potentiel, ayant un comportement perturbateur...

### **Ecole polyvalente**

Etablissement accueillant des classes de niveau maternel et élémentaire.

### **Education inclusive**

Politique visant à permettre une prise en compte des besoins de chaque enfant, tant sur le plan éducatif que dans les adaptations - les adaptations étant pour la plupart bénéfiques à tous les enfants.

Une démarche d'éducation inclusive implique de veiller à ce que chaque enfant, quelle que soit sa situation personnelle, puisse trouver sa place dans l'école et sur tous les temps, et fasse l'apprentissage de la citoyenneté dans les différentes dimensions qu'elle recouvre.

### **Education prioritaire**

Politique visant à corriger les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire.

### **Elémentaire**

Structure d'enseignement accueillant en moyenne les enfants de 6 à 11 ans et constituée de deux cycles : le cycle des apprentissages fondamentaux (CP au CE2) et le cycle de consolidation (CM1 et CM2), qui se poursuit en 6<sup>ème</sup>.

### **Eloquentia**

Le programme Eloquentia est une formation à la prise de parole éducative développée par l'association Eloquentia et destinée prioritairement aux collégiens du cycle 4 des établissements bénéficiaires du dispositif Action Collégiens.

**END : Espace Nature et Découverte**

Situés dans les espaces verts proches de la Capitale, ils accueillent pendant l'été les petits parisiens fréquentant les centres de loisirs.

**EPL : Espaces Premiers Livres**

Mis en place en février 2003, les EPL ont pour vocation, après le goûter, de sensibiliser les enfants de maternelle au livre et au récit par la découverte des mots et des images (plaisir de feuilleter un album, d'écouter une histoire).

**ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation**

L'ESS veille à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS) d'un enfant en situation de handicap. Elle réunit au moins une fois par an la famille, l'enseignant référent, les enseignants de l'élève, les professionnels de l'école concernés (AESH, médecin, assistant de service social, REV...).

**Etudes encadrées (ou dirigées)**

Etudes surveillées dans lesquelles l'accent est mis sur l'accompagnement aux devoirs.

**Études surveillées**

La ville de Paris met en place des « études surveillées » dans les écoles élémentaires publiques de 16h30 à 18h. L'encadrant, le plus souvent un animateur, s'assure que les enfants font bien leurs devoirs. Les groupes comprennent 25 à 27 enfants maximum.

**EUDONET**

Application informatique qui permet d'effectuer le suivi des effectifs enfants s'agissant de la pause méridienne, des TAP et des études.

**Extra-scolaire :**

Ce temps désigne les jours pendant desquels les enfants ne sont pas scolarisés

**e VAC**

Application informatique dédiée à la gestion des vacances Arc en Ciel.

**G**

**GEVASCO : Guide d'évaluation scolaire**

Outil d'aide à la décision pour l'attribution de compensations en matière de scolarisation, s'agissant d'élèves ayant un handicap reconnu par la MDPH.

**GIP Réussite Educative**

Groupement d'intérêt public qui associe l'Etat (la préfecture et l'académie), la Ville et la CAF, tous partenaires du PEDT. Le rôle du GIP est de proposer aux enfants âgés de 2 à 16 ans et présentant des signes de fragilité, un accompagnement global, c'est-à-dire à l'école ou au collège, mais aussi en dehors.



## H

### **HANDICAP**

Le handicap est la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, menant à des difficultés psychologiques, intellectuelles, sociales ou physiques. Le handicap est d'abord pensé comme relatif à une déficience provoquant une incapacité — permanente ou non — puis il est redéfini relativement à une inégalité de moyens, en intégrant l'idée que « des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires ».

### **HANDICAP AUDITIF**

Perte partielle ou totale de la capacité à entendre et comprendre les sons de l'environnement, comprenant la déficience auditive jusqu'à la surdité profonde.

### **HANDICAP MENTAL OU DEFICIENCE INTELLECTUELLE**

Déficience intellectuelle qui regroupe les handicaps psychiques et intellectuels. Les Troubles du Spectre Autistiques (TSA), Troubles Envahissants du Développement (TED), Trisomie 21, syndrome du X fragile, entre autres, appartiennent à cette catégorie.

### **HANDICAP MOTEUR**

Déficience qui se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties de son corps / troubles de la dextérité, paralysie partielle ou totale, tétraplégie, paraplégie, hémiplégie,...

### **HANDICAP VISUEL**

Altération du champ de vision et de l'acuité visuelle. Au niveau le plus sévère on parle de cécité.

### **POLYHANDICAP**

Association de déficiences motrices et/ou intellectuelles.

### **Hôpital de jour**

L'hospitalisation de jour concerne en principe des patients dont l'état de santé nécessite des soins pendant la journée. Les séjours peuvent être continus ou discontinus (une à plusieurs demi-journées par semaine). Le patient rentre chez lui le soir. Cette alternative à l'hospitalisation complète permet de maintenir la personne dans son milieu et de prévenir des périodes de crise en diminuant l'intensité des symptômes. Les enfants peuvent bénéficier de ce type de prise en charge.

## I

### **IEN : Inspecteurs de l'Éducation Nationale**

Ils sont placés sous l'autorité de l'IA-DSDEN (Inspecteur d'académie- Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale), chargé du premier degré, qu'ils représentent dans la circonscription territoriale dont ils ont la charge.

### **IME : Institut Médico-Educatif**

Etablissements accueillant des enfants et adolescents atteints de handicap mental présentant une déficience intellectuelle liée à des troubles neuropsychiatriques : troubles moteurs et sensoriels, troubles de la communication.

L'IME est le terme générique qui permet de regrouper plusieurs catégories de structures qui fonctionnent en internat, en externat, en semi-internat ou en accueil temporaire.

À l'intérieur de la structure, les jeunes suivent une scolarisation dans une unité d'enseignement avec des professeurs spécialisés de l'Éducation Nationale et des professeurs de la Ville de Paris.

À l'extérieur de la structure, les IME portent les Unités d'Enseignement Autisme (voir UEEA et UEMA) implantées dans des écoles.

### **IMP : Institut Médico-Pédagogique**

Il s'agit d'un IME fonctionnant sur le mode de l'externat et spécialisé auprès des enfants âgés de 3 à 14 ans.

Centres de soins et d'éducation spéciaux accueillant des enfants et adolescents en situation de handicap de 3 à 14 ans, présentant une déficience à prédominance intellectuelle liée à des troubles neuropsychiatriques : troubles de la personnalité, moteurs et sensoriels, de la communication.

Une éducation adaptée est dispensée tenant compte des besoins globaux de l'enfant ou du jeune (éducation générale, formation gestuelle, scolarité élémentaire).

### **Interclasse**

C'est un moment de loisir et de détente marqué par le repas, situé entre 11h30 et 13h30. Les animateurs sont chargés de l'encadrement et de l'accompagnement des enfants présents dans l'école.

## **L**

### **Livret de sécurité**

Document destiné à présenter les normes de sécurité en vigueur ainsi que les instructions particulières de la DASCO.

## **M**

### **Maternelle**

Structure d'enseignement accueillant en moyenne les enfants de 3 à 6 ans qui correspond au cycle 1, celui des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section). Facultative jusqu'à la rentrée 2019, l'instruction de 3 à 6 ans est obligatoire depuis cette date.

### **MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Créé par la loi 2005-102 du 11/02/2005, la MDPH est un groupement d'intérêt public présent dans chaque département français qui est chargé de l'accueil, de l'évaluation et de l'orientation des personnes handicapées et de leurs proches. Plus généralement, elle sensibilise l'ensemble des citoyens au handicap.

### **Mercredis du sport**

Le mercredi après-midi (13h30 à 17h), les enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent pratiquer une discipline sportive et participer à des rencontres interscolaires. Ce dispositif est organisé en partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) et la DJS.

### **MEI : Mission Education Inclusive**

Elle met en œuvre la politique d'éducation inclusive de la DASCO.

### **Mini-séjours**

Mini-séjours de vacances organisés à l'attention des enfants des centres de loisirs parisiens. Ces séjours, anciennement appelés séjours Aventure, se déroulent habituellement du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de l'Académie de Paris, à l'exception de celles de Noël.

## **O**

### **OPH : Observatoire Parisien du Handicap**

Créé en 2008 par la collectivité parisienne, il est coanimé par la Dases, la MDPH et l'Apur. Une vingtaine de partenaires alimente chaque année une base de données statistiques. L'OPH est né du constat partagé par de nombreux acteurs de la difficulté à recueillir des statistiques et par voie de conséquence de la difficulté à suivre les actions, évaluer les besoins des personnes en situation de handicap et mettre en place des outils de compensation adaptés.

### **OPMIRE : Observatoire Parisien de la Mixité Sociale et de la Réussite éducative**

Créé début 2018, il a pour finalité de contribuer à mieux connaître les phénomènes de ségrégation, en analyser les causes et proposer des éléments de réflexion utiles à la décision politique.

### **OZP : Observatoire des zones d'éducation prioritaires**

L'Observatoire des zones prioritaires (OZP) est une association créée en 1990 qui a pour objectif de favoriser les échanges et la réflexion sur l'éducation prioritaire et plus largement sur la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion dans les territoires de la politique de la Ville.

## **P**

### **PAC : Projet artistique et culturel (classe à)**

Dispositif cofinancé par l'Education Nationale et la Ville permettant à l'enseignant d'organiser avec un artiste ou un professionnel de la culture un projet se déroulant sur le temps scolaire pour tous les enfants de sa classe.

### **PAI : Projet d'Accueil Individualisé**

Il concerne les enfants ou les adolescents atteints de troubles de la santé: pathologie chronique, allergie .... C'est un document qui précise les adaptations et administrations éventuelles de médicaments, les éventuels soins d'urgence à apporter à l'enfant ou à l'adolescent. Il est élaboré avec la famille et/ou le chef d'établissement, et signé par le médecin scolaire, la famille et tous les professionnels de l'école.

### **PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé**

S'adresse aux élèves présentant des troubles des apprentissages durables (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...) et dont les difficultés ne nécessitent pas de moyens de compensations (aides techniques, accompagnant...).

Le PAP précise les aménagements pédagogiques spécifiques dont les élèves ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité. Il est mis en place par le directeur-trice d'école et le médecin scolaire.

**PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé**

Concerne les élèves atteints de troubles de l'apprentissage évoluant sur une longue période, sans reconnaissance d'un handicap : dyslexie, dysphasie, dyspraxie ...

**Paris collèges familles :**

Dispositif développé depuis 2011 par la DASCO et la DFPE pour renforcer l'implication des parents les plus défavorisés dans la scolarité de leurs enfants collégiens afin de favoriser leur réussite scolaire. L'action repose sur un partenariat entre un collège volontaire et une association compétente.

**PAS : Pôle Affaires Scolaires**

Désigne le secteur activités scolaires et périscolaires au sein d'une CASPE.

La/le responsable du PAS pilote les activités éducatives et met en œuvre la politique éducative municipale au sein de la circonscription.

**(Centre) Patay**

Le Centre Patay (14, rue Jean Colly, 75013) accueille, en lien avec les familles et l'équipe pédagogique, des élèves exclus temporairement (pour une durée de 1 à 8 jours) des établissements parisiens.

Les élèves pris en charge effectuent le matin des activités scolaires et participent l'après-midi à des ateliers durant lesquels le jeune est conduit à réfléchir à son comportement et aux motifs de son exclusion. L'élève est aussi amené à faire le point sur sa situation et son projet professionnel. Le but étant qu'il évolue positivement grâce à une réflexion personnelle.

**PEAC : Parcours d'Education Artistique et Culturel**

De l'école au lycée, le PEAC a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art, à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Le PEAC est issu de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il repose sur 3 piliers : des rencontres ; des pratiques ; des connaissances.

**PEDT : Projet Educatif De Territoire**

Le PEDT constitue le cadre dans lequel se déploie l'action de la DASCO. Il associe, outre la Ville, l'Education Nationale, la préfecture de Région et la Caisse d'Allocation Familiale de Paris.

Mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, il formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

**PEEC : Pôle des Enjeux Educatifs Contemporains**

Créé en février 2019, il est issu de la fusion de 6 centres de ressources centraux : citoyenneté, environnement, goût, multimédia, musique, sciences.

**(Centre) Pelleport**

L'accueil réussite éducative Pelleport (172, rue Pelleport, puis 51, rue Ramponneau, à compter de septembre 2020) est un lieu « ressources » pour les collégiens en risque de décrochage scolaire des établissements des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements.

Une équipe composée d'un directeur, d'une coordonnatrice pédagogique, de référents éducatifs et d'intervenants spécialisés (juriste, conseillers comportementaux, enseignants...) met en œuvre :

- des actions de remobilisation pour les collégiens en prévention du décrochage scolaire ;
- un accueil des collégiens exclus temporairement de leurs établissements ;
- un accompagnement des parents.

**Périscolaire**

Désigne l'organisation du temps des enfants dans les heures qui précèdent et suivent le temps scolaire : pause méridienne, TAP du mardi et vendredi après-midi, mercredi après-midi, fin de journée (études surveillées, goûter ...).

Le temps périscolaire est sous la responsabilité de la Ville de Paris.

### **Plan lecture**

Pour donner aux enfants l'envie et le plaisir de lire, la Ville de Paris a mis en place, en partenariat avec l'académie, un " Plan Lecture " doté d'une gamme d'outils spécifiques : les espaces premiers livres (EPL), les bibliothèques-centres de documentation (BCD), l'atelier lecture.

### **Portail des directeurs d'écoles**

Ce site web est le point d'entrée des applications de la Ville de Paris à destination de tous les directeurs d'écoles.

### **PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté**

Ensemble des mesures de sauvegarde des enfants et des personnels. Le REV est responsable de sa mise en oeuvre.

### **PPMS : Plan Particulier de Mise en Sureté**

Dispositif règlementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes en cas d'accident majeur externe à l'établissement. Il peut s'agir d'un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement (tempête, inondation, nuage toxique, séisme, accident nucléaire ou intrusion dans l'établissement ...).

Le REV est responsable de sa mise en oeuvre.

### **PPRE : Projet Personnalisé de Réussite Educative**

Le PPRE s'adresse aux élèves dont les connaissances ou compétences scolaires ne sont pas maîtrisées ou risquent de ne pas l'être. Mis en place en général à l'initiative de l'équipe pédagogique, il débouche sur un soutien spécifique validé par l'élève et les parents.

### **PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation**

Elaboré par la MDPH, il sert à définir les besoins particuliers, matériels, humains et en matière d'aménagement, de l'enfant en situation de handicap au cours de toute sa scolarité.

Le PPS doit être rédigé quel que soit l'établissement de scolarisation de l'enfant (scolaire, sanitaire et médico-social). Cf aussi GEVASCO

### **Primaire**

Structure d'enseignement incluant à la fois la maternelle et l'élémentaire et chargée de l'enseignement du premier degré.

### **Projet académique**

Elaboré en concertation avec la communauté éducative et ses partenaires, le projet académique permet de mettre en oeuvre et d'adapter la politique de l'Education nationale aux spécificités du territoire.

### **Projet d'école :**

Document qui a vocation à répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école. C'est également un outil de cohérence, aussi bien au sein de l'école qu'à l'extérieur. Chaque école est dans l'obligation de se doter d'un projet.

### **Projet pédagogique**

Document qui traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donnés. Il doit être transmis ou accessible aux familles. En ACM, il définit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps d'action et de repos, les modalités de fonctionnement de l'équipe, les modalités d'évaluation de l'accueil, les caractéristiques des locaux ...

### **PPVP : Projet Personnalisé de Vie Périscolaire**

Le PPVP est un document signé entre le REV et la famille de l'enfant en situation de handicap, pour les temps péri et extra-scolaires. Il comporte des informations pour faciliter l'accueil de l'enfant, son planning ainsi que l'intervention éventuelle d'un professionnel extérieur.

### **PSM : Plan de Sensibilisation Musicale**

Dispositif mis en place à la rentrée 2016 par la DAC, la DASCO et l'Education Nationale, qui s'adresse à tous les élèves des cours préparatoires des écoles publiques parisiennes. Il vise à promouvoir une éducation musicale de qualité et à permettre à tous les élèves de découvrir les conservatoires municipaux et l'enseignement qui y est proposé.

### **PVP : Professeurs de la Ville de Paris**

Les Professeurs de la Ville de Paris (PVP), recrutés sur concours au niveau master, interviennent au niveau élémentaire dans trois disciplines : l'éducation musicale, les arts plastiques et l'éducation physique et sportive. Recrutés, rémunérés et gérés par la Ville de Paris, ils sont rattachés pédagogiquement à l'IEN du secteur.

### **PVP Relais**

C'est un professeur de la Ville de Paris qui exerce dans sa discipline de référence plusieurs missions : il est le conseiller / référent du chef de la CASPE à laquelle il est rattaché ; il est l'interlocuteur des PVP de sa discipline, s'agissant en particulier des questions de travaux, d'achat de matériel et de locaux ; il est un relais d'information pour ce qui a trait au domaine d'intervention des PVP et un acteur ou facilitateur des projets menés dans sa circonscription. Au titre de ces missions, il bénéficie d'une décharge horaire hebdomadaire.

## **R**

### **RAE : Responsable de l'Action Educative**

Dirige la section de l'action éducative de la CASPE, sous l'autorité du chef de PAS.

### **R'ECOLE**

Dispositif académique de médiation qui s'inscrit dans une procédure d'accompagnement des élèves connaissant un comportement hautement perturbateur à l'école primaire, comportement caractérisé par de la violence verbale et physique. Il relance d'une manière systémique une action commune entre tous les partenaires : l'équipe pédagogique incluant les équipes d'animation, le RASED, le médecin scolaire, l'assistant social scolaire, la famille, les centres de soins et les services sociaux.

Il concerne les élèves de la GS au CM2.

Il ne concerne pas les élèves bénéficiant d'une reconnaissance de handicap notifiée par la MDPH

**REEDD : Réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable**

dispositif DASCO destiné :

- à restituer et valoriser les réalisations et les projets des enfants des centres de loisirs, des écoles et des collèges ;
- former les agents de la Ville (animateurs, REV, ASEM ...)sur le respect de l'environnement et du développement durable ;
- mutualiser les compétences et les savoirs.

**Règlement de service de l'animation**

En vigueur depuis la rentrée scolaire 2019, il précise l'ensemble des organisations mises en place sur les temps périscolaires et extra scolaires.

**Réseau ressources**

Il a pour mission d'accompagner les projets des centres de loisirs, de répondre à leurs besoins et d'impulser des dynamiques nouvelles. Il comprend trois entités : le Pôle des Enjeux Educatifs Contemporains (PEEC), le Centre Paris Lecture (CPL) et la Cinémathèque Robert Lyaen.

**Résidence artistique**

Dans le cadre de l'Art pour Grandir, la DASCO, conjointement avec la DAC, offre l'opportunité à des collèges d'accueillir pendant l'année scolaire un artiste ou un collectif artistique en résidence. La résidence permet donc aux collégiens de découvrir le processus de création (participation à des ateliers) tout en les familiarisant avec les espaces culturels fréquentés par les artistes intervenants.

**REV : Responsable Educatif Ville**

Directeur d'un ACM, il est responsable de son fonctionnement : respect du règlement, gestion RH, direction pédagogique ...Il exerce sa mission sous l'autorité d'un CTAE. Agent de catégorie B.

**REVI : Responsable Educatif Ville Intérimaire**

Assure les fonctions d'un REV dans une école. Agent de catégorie C.

**REV Suppléant**

Assure les fonctions d'un REV en cas d'absence de celui-ci. Agent de catégorie C.

**RUS : Responsable unique de sécurité**

Il centralise la responsabilité de la sécurité des personnes et des biens du site et garantit la bonne coordination des actions de prévention et des mesures contre les risques d'incendie. Il accueille notamment la commission de sécurité.

Dans l'école c'est le/la directeur/trice qui a ce rôle.

**S**

**Santé scolaire**

Le Service de santé scolaire est placé sous la responsabilité de la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) s'agissant du 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le service de santé scolaire relève de l'académie.

Les médecins scolaires sont les référents pour toutes les questions relatives à la santé des enfants à l'école et au collège.

### **Scolaire**

Désigne l'organisation du temps des élèves pendant les heures de classe. Le temps scolaire est placé sous la responsabilité de l'Education Nationale.

### **Semaines sportives**

Les 4 semaines sportives organisées chaque année se déroulent sur le temps scolaire. Elles sont encadrées par des PVP EPS (les coordonnateurs des semaines sportives). Elles offrent aux enfants des classes élémentaires la possibilité de pratiquer des activités sportives impraticables dans l'enceinte de l'école.

### **SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile pour les enfants en situation de handicap.**

Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie grâce à des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances,...) et dans les locaux du SESSAD. En ce qui concerne l'intervention au sein de l'école, elle peut avoir lieu en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective (ULIS).

### **SMA : Service Minimum d'Accueil**

La loi du 20 août 2008 impose aux communes d'organiser sur le temps scolaire, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, un service minimum d'accueil dès lors que plus de 25% des enseignants d'une école se déclarent grévistes. En contrepartie, la mairie notifie ensuite au rectorat le montant de la compensation financière due.

## **T**

### **TAC : Tous au Collège**

Dispositif mis en place au printemps 2019 dans le cadre du Plan Collège DASCO et du PEDT, implanté début 2020 dans 9 collèges, qui vise à proposer gratuitement aux jeunes un séjour sans nuitée à Paris pendant les vacances scolaires (printemps, automne et hiver) : découverte de la Capitale, activités diverses et aide aux devoirs.

### **TAP : Temps d'Activités Périscolaires**

Désigne depuis 2016 le temps périscolaire des mardi et vendredi après-midi de 15h à 16h30, ainsi que les activités proposées.

### **(centre) Torcy**

Etablissement géré par les PEP 75. Cf (centre) Patay

**Tous Mobilisés** : Dispositif mis en place en 2016/17, visant à apporter des réponses rapides et ciblées aux besoins exprimés par certaines écoles ou certains collèges. En 2019/20, 6 écoles et 5 collèges sont concernés.!

### **TSA : Troubles du Spectre Autistique**

Condition neurodéveloppementale dont les caractéristiques peuvent changer au cours du développement de la personne, aussi bien en nature qu'en intensité, et ce même à l'âge adulte. Les difficultés qui y sont reliées envahissent de nombreux domaines du fonctionnement de la personne.



Les caractéristiques de l'autisme peuvent apparaître sous différentes combinaisons et avec une intensité variable. Les TSA ont un impact sur les relations sociales, la communication, les comportements et les centres d'intérêt.

## U

### **ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire**

Structures destinées à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les ULIS permettent, dans le 1er et le second degré, la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. Les ULIS reposent sur un projet pédagogique spécifique et permettent la mise en œuvre des PPS.

### **UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme**

Classe portée par un établissement médico-éducatif et implantée dans une école élémentaire ordinaire. La classe est encadrée par un enseignant spécialisé, un AESH collectif ainsi qu'un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social de l'IME.

### **UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme**

Classe portée par un établissement médico-éducatif et implantée dans une école maternelle ordinaire. La classe est encadrée par un enseignant spécialisé, un AESH collectif ainsi qu'un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social de l'IME.

### **ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire**

Structures destinées à l'accueil d'enfants en situation de handicap. Les ULIS permettent, dans le 1er et le second degré, la scolarisation d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles. Les ULIS reposent sur un projet pédagogique spécifique.

**ULIS TFA** : trouble de la fonction auditive

**ULIS TFC** : trouble de la fonction cognitive

**ULIS TFM** : trouble de la fonction motrice

**ULIS TFV** : trouble de la fonction visuelle

**UE** : unité enseignement

### **UPE2A**

Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants dans le 1<sup>er</sup> degré et le 2<sup>nd</sup> degré.

Classe d'initiation de l'école élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par le CASNAV de leur académie.

## V

### **Vacances Arc en Ciel :**

Séjours de vacances se déroulant pendant la période estivale et destinés aux parisiens âgés de 4 à 16 ans.

